

Quelques conseils **ROADLOISIRS** pour un équilibrage réussi de votre camping-car :

Le respect des charges :

La plupart des camping-cars ont un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3.5 Tonnes. Il s'agit du poids total à ne pas dépasser quand on circule (avec passagers, pleins de carburant & d'eau, bagages...).

Ce poids est indiqué par **F1** sur la carte grise.

Le poids à vide en ordre de marche ou PVOM (**G** sur la carte grise) est la différence entre le PTAC et la somme d'un certain nombre d'éléments compris dans le camping-car:

- Le poids du véhicule équipé par son constructeur (avec frigo, meubles...), avec réservoir de carburant rempli à 90%.
- Le poids des bouteilles de gaz pleines.
- Le poids de 100% des réserves d'eau (propres et grises).
- Le poids du chauffeur (estimé à 75 kg).

La charge utile (CU) est la différence PTAC & PVOM, c'est un poids maximum à ne pas dépasser pour :

- Les passagers supplémentaires en dehors du chauffeur (75 kg par personne).
- Les équipements supplémentaires (télévision, chaises, tables, vélos...).
- Les bagages des personnes.
- les achats en cours de route.

L'idéal est de disposer d'au moins 500 kg de charge utile pour 4 personnes.

La charge utile est plus importante :

- si le camping-car est plus court (il est alors moins lourd)
- si le camping-car est construit avec des matériaux modernes, plus légers (il est alors moins lourd).
- si le constructeur préconise de rouler avec moins d'eau. Certains constructeurs spécifient dans leurs livrets techniques remis aux clients, les limites à ne pas dépasser pour rester dans la norme.

Avant de vous déplacer, pensez à mesurer le PTAC de votre véhicule et choisissez parmi notre gamme de pèse-véhicules recommandés par **ROADLOISIRS** :

Pour caravanes et remorques : **CD10200** pèse-flèche maxi 100 Kg.



Pour caravanes et camping-cars:

CD10202 pèse-véhicule 1000 Kg ou **CD10203** pèse-véhicule 1500 Kg.

